

N° 78 février 2021

La Raison 91

Bulletin de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée

Samedi 30 janvier 2021



La Libre Pensée était présente au rassemblement place de la République à Paris pour défendre les libertés



La Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée tenait son Congrès à Marcoussis

Le mot du président

Malgré les difficultés liées à la pandémie, malgré les mesures de restrictions prises par le gouvernement (confinement, couvre-feu...), ce premier numéro de la cuvée 2021 montre que nous tenons bon et que la LP 91 est bien active : 3 numéros de *La Raison 91* parus en 2020, réunion régulière du Bureau tous les premiers jeudis du mois, contributions écrites au Congrès virtuel national en août puis orale au Conseil national de la FNLP en octobre, participation aux rassemblements et manifestations contre la loi liberticide « Sécurité globale » (aux Ulis, à Paris), initiatives contre les Chartes dites « de la laïcité » et contre le prosélytisme religieux au lycée de Limours, diffusion des communiqués nationaux de la Libre Pensée contre le SNU, pour la défense de la loi de 1905...

La participation et les contributions qui ont marqué le récent Congrès fédéral le 30 janvier à Marcoussis montrent que nous restons en campagne pour :

- la défense et le respect des lois de 1901 et de 1905 ;
- le retrait des Chartes de la laïcité, que ce soient celle de Péresse pour le Conseil régional, celle de Durovray et Touzet pour le Conseil départemental de l'Essonne ou celle du Conseil municipal de Longjumeau ;
- l'abandon du projet de loi sur le « Séparatisme » avec son « contrat d'engagement républicain »
- la défense des libertés donc le retrait de la loi sur la « Sécurité globale » et l'arrêt de l'état d'urgence ;
- l'abandon du SNU en liaison avec le collectif d'organisations dont le Mouvement de la Paix.

Plus que jamais, il est indispensable que la Libre Pensée poursuive son action contre les superstitions, contre l'oppression du sabre et du goupillon, contre la guerre et l'exploitation.

Face aux menées liberticides et anti-laïques du gouvernement, la mobilisation la plus large des laïques de toutes appartenances politiques ou syndicales est nécessaire.

C'est pourquoi, la Libre Pensée œuvre au rassemblement de tout le mouvement laïque au sein d'un collectif unitaire avec la Ligue des Droits de l'Homme et de nombreuses organisations démocratiques (voir page ci-contre).

La riposte se prépare ! Soyons prêts !

Nous espérons qu'avec les contributions, les comptes rendus et les articles divers et variés contenus dans ce numéro de *La Raison 91*, avec *La Raison* revue mensuelle de la FNLP, avec l'Idée Libre, avec les ouvrages comme celui de Nicolas Cadène (voir page 15), chacun et chacune trouvera le moyen de devenir à son tour porteur de ces appels à la résistance pour préserver nos acquis démocratiques et défendre nos libertés qui sont les piliers de la République une et indivisible, laïque et sociale.

Impossible de savoir quel lapin sortira du chapeau macronien et même s'il en sortira un...

L'issue dépend de nous. Bon courage donc !

Louis Couturier, le 11 février 2021

Sommaire

| | |
|-------------|---|
| Page 2 | Le mot du président |
| Page 3 | Communiqué de la FNLP à propos de la loi sur le « Séparatisme » |
| Pages 4 & 5 | Compte rendu du Congrès de la LP 91 du 30 janvier à Marcoussis |
| Page 6 | Contributions de Maurice Gelbard et de Christophe Ramage suite au Congrès |
| Page 7 | Compte rendu de la rencontre avec David Ros, Maire d'Orsay, conseiller départemental d'opposition |
| Page 8 | Compte rendu de l'audience avec Alexandre Touzet, vice-président du Conseil départemental |
| Page 9 | Expo laïcité du Conseil départemental – Charte de la laïcité à Longjumeau La direction académique et le respect de laïcité au lycée de Limours |
| Page 10 | Courrier de la LP 91 à Mme Péresse – Qu'est-ce que l'association « Laissez-les servir » ? |
| Page 11 | Ainsi va l'Essonne : Scandale à l'école privée catholique Notre-Dame de Sion à Évry |
| Page 12 | Portrait du nouveau Primat des Gaules, successeur de Mgr Barbarin |
| Page 13 | La LP présente aux rassemblements et manifestations contre la loi « Sécurité globale » |
| Page 14 | Fusillés pour l'exemple : bientôt l'anniversaire de l'érection du monument de Chauny |
| Page 15 | Notes de lecture : « En finir avec les idées fausses sur la laïcité » de Nicolas Cadène |
| Page 16 | Trésorerie |

**Projet de loi sur le « Séparatisme » : une loi liberticide pour réprimer !
Personne (ou presque) n'en veut mais Macron s'obstine...**

« Quand vous forgez une chaîne, vous dites : Voici une liberté ! »

Victor HUGO : *Discours contre la loi Falloux – 14 janvier 1850*

Réprimer, réprimer encore, réprimer toujours !

Le projet de loi sur le « *Séparatisme* », pour « *conforter les principes républicains* », n'a en réalité qu'un seul objectif, et cela ne trompe personne : **renforcer l'arsenal répressif dans la foulée de la loi Sécurité globale et de l'instauration de l'état d'urgence permanent.**

Le Président **Macron** et son gouvernement, leurs serviteurs fébriles à la suite (et même devant !), vont radicalement à l'encontre de l'opinion majoritaire dans le pays et préfèrent se faire l'écho de positions et de productions alarmistes et xénophobes, tel le **rapport Obin.**

Pourtant, la force de la **loi de Séparation des Églises et de l'État de 1905** est toujours d'une actualité saisissante et c'est en cela qu'elle est et restera une loi de liberté essentielle à la continuité et à la survie de la République, de la liberté de conscience. À défaut de pouvoir l'abroger, ils la contournent pour mieux l'étouffer.

Ils reviennent à l'Ordre ancien pour vider de leur sève émancipatrice les grandes lois de 1901 (liberté d'association) et de 1905 (Séparation des Églises et de l'État) qui sont autant d'avancées vers la République sociale.

Elles ont pourtant démontré depuis plus d'un siècle qu'elles favorisaient une harmonie sociale jamais vue.

Personne (ou presque) ne veut de ce texte liberticide !

Ce que nous avons écrit précédemment se confirme : « **La Libre Pensée constate que quasiment**

personne ne veut de ce texte, ni les associations laïques historiques (Libre Pensée, Ligue de l'Enseignement, Ligue des Droits de l'Homme), ni les associations de défense des Droits de l'Homme et de lutte contre le racisme, ni les syndicats ouvriers, ni même les cultes qui se méfient, avec raison, des mesures répressives et des contrôles accrus. La plupart des Obédiences maçonniques sont aussi plus ou moins en opposition. [Il ne reste que] les domestiques du pouvoir, les tard-venus, les intéressés qui espèrent un petit quelque chose en échange de leur soumission. » (Communiqué du 7 janvier)

Pour que « la laïcité rassemble dans la pratique », il faut aller à contre-courant de cette politique qui « l'instrumentalise » et la dénature.

La Libre Pensée alerte toutes celles et ceux qui sont « **attachés à la laïcité telle que définie par le droit** » : stigmatiser un pan de la population (aujourd'hui les musulmans ou « soupçonnés » tels en raison de leur origine), comme cela s'est déjà produit dans le passé, renforcer l'arsenal répressif pour surveiller et contraindre, porte atteinte très gravement à la liberté de chacun et de tous, renvoie aux périodes les plus sombres de l'Histoire.

L'esprit du projet de loi sur le « Séparatisme » cache en réalité, derrière l'affichage de vouloir « conforter les principes républicains », une réelle « pensée d'asservissement ».

De la même manière qu'elle demande le retrait de la proposition de loi « Sécurité globale », la Libre Pensée demande le retrait du projet de loi sur le « Séparatisme ».

Extraits du communiqué de la FNLP du 8 février 2021

Le mouvement laïque se fédère contre le projet de loi sur le « Séparatisme »

Un collectif d'associations, comprenant entre autres la Ligue des droits de l'Homme, la Libre Pensée, le MRAP, SOS Racisme, la FSU, la FCPE, l'UNEF, le Syndicat de la magistrature ou encore le Syndicat des avocats de France invite le gouvernement, dans une tribune parue dans *Le Monde* du 27 janvier, à ne pas jouer avec la République et par conséquent à retirer le projet de loi contre le séparatisme.

Plusieurs initiatives sont d'ores et déjà prévues par ce collectif pour faire échec à ce projet de loi liberticide.

Congrès de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée (LP 91)

Marcoussis, 30 janvier 2021

18 présents, 9 excusés. L'ordre du jour est adopté à l'unanimité et Daniel ROUSSEAU désigné président de séance.

En préambule, il est indiqué que la LP 91 est totalement solidaire du rassemblement qui se tient au même moment à Paris, place de la République, pour la défense des libertés démocratiques, pour l'abandon du projet de loi « Sécurité globale » (*la LP 91 était présente et est intervenue au rassemblement des Ulis appelé par la LDH le 17 novembre 2020*)

1/ Rapport d'activité :

◇ Extraits du complément oral du Président de LP 91, Louis COUTURIER :

Tout d'abord, Louis tient à rendre hommage, au nom de la LP 91, à nos amis libres penseurs récemment disparus : Gilbert THOMAS, militant espérantiste attaché jusqu'au bout à la Libre Pensée, et Guy JURE, humaniste, homme de conviction, militant reconnu dans sa commune de Gif mais aussi amateur d'art notamment de peinture.

Louis nous informe qu'il a signé en tant que Président de la LP 91 un Appel de personnalités, militants et citoyens du département pour la défense des libertés publiques et démocratiques.

Malgré la pandémie et les mesures restrictives du gouvernement (confinement, couvre-feu), la LP 91 a poursuivi son action pour la défense de la loi de 1905 et de la laïcité.

Nous sommes intervenus et avons demandé audience au Directeur Académique pour exiger le retrait du texte de propagande religieuse de l'aumônier figurant sur le site internet public du lycée de Limours.

Nous avons dénoncé l'adoption par le Conseil départemental de l'Essonne (CD 91) d'une « Charte des valeurs républicaines et de la laïcité » et avons été reçu le 18 janvier par son vice-président, Alexandre TOUZET.

Nous avons rencontré également à ce sujet David ROS, maire d'Orsay, porte-parole de l'opposition, qui a voté la Charte du CD 91.

Nous poursuivons notre enquête sur de possibles aides financières publiques à la construction du Centre ouvertement culturel Teilhard de Chardin sur le plateau de Saclay.

Et nous sommes en contact avec le Mouvement de la Paix pour un communiqué commun contre le SNU (service national universel)

◇ Au cours de la discussion, sont intervenus : Michel MAYEN, Edith SERET, Maurice GELBARD, Alain VEYSSET, Françoise ROUSSEAU, Brigitte SWAN, Daniel ROUSSEAU et

Philippe BOUYRIES, sur les sujets suivants (entre autres) :

- le changement climatique : se méfier des dogmes (voir échanges dans La Raison 91 et lire la brochure Arguments de la FNLP : « Qu'est-ce que le GIEC ? ») ;
- la remise en cause de la liberté de prescrire et les sanctions contre les médecins en désaccord avec le « Conseil scientifique » (Edith a fait une lettre au Conseil de l'ordre) ;
- la révision de la loi de 1905 : Mme MENARD (proche du RN) qui veut remplacer la République par « l'État français » (retour à Vichy ?) ;
- le site internet du lycée de Limours : la Ligue de l'Enseignement 91 envisage de contacter les Fédérations de parents d'élèves ;
- le vote d'une Charte Laïcité par le Conseil municipal de Longjumeau qui finance par ailleurs l'école privée sous contrat Sainte Anne où l'on fait le catéchisme... ;
- l'intervention de M. TOUZET et d'un autre conseiller départemental dans un collège public pour expliquer la laïcité (expo réalisée par eux-mêmes...) ;
- la question du terrain cédé pour le Centre Teilhard de Chardin : à quel prix ? (se renseigner auprès du Maire de Gif-sur-Yvette)
- une demande d'audience au maire de Briis-sous-Forges au sujet de l'aumônerie du lycée de Limours
- la création d'une Commission laïcité du CD 91 qui examinera les signalements sur le fonctionnement des associations : un véritable appel public à la délation !
- l'opposition unanime du monde associatif à la loi sur le « séparatisme » qui remet en cause la loi de 1901 ;
- un article sur la laïcité paru dans un journal de la MGEN qui pose problème ;
- les propos tenus par l'adjoint au maire d'Orsay : « Ne confondons pas intégrisme musulman et intégrisme catholique » ;
- la béatification en cours du Pr de médecine LEJEUNE, opposant notoire à l'IVG.

En conclusion, notre Fédération poursuivra en 2021 toutes les actions entreprises sur le plan départemental et se tient prête à répondre à tout appel à la mobilisation pour défendre la loi de 1905 et toutes les libertés menacées : d'association, de réunion, de manifestation...

(Suite page 5)

(Suite de la page 4)

Le rapport d'activité a été approuvé à l'unanimité des présents.

NB : Les contraintes liées au couvre-feu à 18h ont limité les temps de parole. Nous nous en excusons. Christophe RAMAGE qui souhaitait intervenir nous a fait parvenir une contribution (voir page 6).

2/ Rapport financier :

Françoise ROUSSEAU a fait état de la bonne santé financière de la Fédération (un bilan détaillé des dépenses et des recettes a été présenté à l'ensemble des congressistes).

Après avoir entendu le rapport de la Commission de contrôle des comptes et ses recommandations, le quitus est voté à l'unanimité ainsi que le rapport financier.

Les cotisations pour 2021 restent identiques à celles de 2020.

3/ Renouvellement des instances de la LP 91 :

Composition du Bureau, élu à l'unanimité :

Président : Louis COUTURIER
Trésorière : Françoise ROUSSEAU
Secrétaire : Daniel ROUSSEAU
Vice-président : Alain VEYSSET
Trésorier adjoint : Jean-François HAFFNER
André DAUDET (La Raison 91)
Martine LELONG (librairie LP 91)
Danièle DUGELAY

Commission de contrôle des comptes, élue à l'unanimité :

Marie-Jeanne DUBOIS
Brigitte SWAN
Jean-Pierre GENTILI

4/ Modification des Statuts de la LP 91 :

Les modifications proposées par le Bureau sont adoptées à l'unanimité.

Clôture du congrès et pot fraternel



Contributions d'adhérents de la LP 91 suite au Congrès

Maréchal, nous voilà ! ou retour à Vichy ? (titre de *La Raison 91*)

La commission spéciale qui examine le projet de loi « confortant le respect des principes de la République » a poursuivi ses travaux samedi 23 janvier. Emmanuelle Ménard (députée non-inscrite de l'Hérault), y a défendu l'amendement 671.

Contrairement à l'engagement du président de la République, elle se propose de réécrire le 1er article de la loi de 1905 comme suit : « **L'État français, fort de son héritage chrétien, assure le libre exercice de culte et la liberté de conscience. Ces libertés ne peuvent être contraintes qu'en cas de violation grave et manifeste de l'ordre public** ».

« Cet amendement vise à rappeler d'une part que ce n'est pas la République - simple régime politique - qui garantit la liberté de conscience mais **L'État français** à travers tous les régimes politiques assumés », fait-elle valoir. « À rappeler également que, par sa présence multiséculaire en France et son lien avec l'histoire de notre nation, l'Église catholique ne peut être simplement traitée tout à fait de la même manière que d'autres cultes arrivés plus récemment dans notre pays ».

L'Église catholique est en effet une religion arrivée un peu moins récemment en France (une quinzaine de siècles seulement), puisque Jésus est né dans une région proche du Jourdain, assez loin de la Seine.

Info et commentaire de Maurice Gelbard

Où est la justice ? par Christophe Ramage

Comment s'étonner qu'il y ait de plus en plus d'attaques contre la laïcité puisqu'aujourd'hui l'État, qui est censé en être le garant, ne cherche qu'à l'utiliser et à la manipuler. Cette notion noble bien définie par nos lois actuelles M. Macron la transforme en un maelström flou, l'érige tel un nouveau dogme mais à la sauce libérale ! Avec chartes, lois liberticides, remise en cause de la loi 1905 — qui serait obsolète — et lutte contre l'islamisme à peine voilée : un joli programme qui ne peut au final que discréditer les articles de la loi 1905 et ses défenseurs.

Je m'insurge et me révolte contre une gestion de la crise sanitaire qui par bien des égards mène à une autocratie des plus radicales. La loi dite sur les séparatismes prête à sourire tant elle fait bloc contre elle et de toutes parts. Mais nous sommes dans la stratégie de communication d'un président qui excelle en la matière, un président qui dévoile petit à petit son idéologie ultra libérale au service d'un conservatisme judéo-chrétien ; la laïcité à la française ne convient plus, il faut la discréditer. Notre démocratie dérive et perd son identité, ses valeurs et on nous rebat les oreilles de valeurs républicaines.

Où est la justice ?

Il est clair aujourd'hui que nous ne sommes plus conduits par un gouvernement laïque et républicain. M. Macron ne daigne pas ouvrir les portes des salles de culture et de spectacles, il ferme même les librairies quand il le peut, par contre les lieux de cultes sont grands ouverts.

Comment l'expliquer ? Certainement pas par la Covid-19, belle excuse au final. C'est un grand malaise pour moi que ce choix politique, je revendique la liberté de conscience mais en tant qu'athée et humaniste ma pratique est la culture. Ma spiritualité je l'exerce, l'entretient et l'aiguise au travers des livres, du cinéma, du théâtre, de la musique, de l'échange... tout ce dont on me prive aujourd'hui. Est-ce un traitement équitable avec les personnes dites croyantes ?

Où est la justice ? Même le Conseil Constitutionnel retoque une demande légitime des gens du spectacle d'être traités comme les lieux de cultes.

Où est la justice ?



Vu dans *Le Canard Enchaîné*

Entrevue avec David Ros, maire d'Orsay, à propos de la « charte de la laïcité » départementale

Le 10 décembre, une délégation de la Fédération de l'Essonne de la Libre Pensée, composée de Louis Couturier, Françoise et Daniel Rousseau et Philippe Bouyries, a rencontré M. David Ros en tant que conseiller départemental à propos de « la charte de la laïcité et des valeurs républicaines » adoptée à l'unanimité le 3 février 2020 par le Conseil départemental de l'Essonne.

La délégation a indiqué que l'existence de cette charte posait de nombreux problèmes.

S'il s'agit pour le conseil départemental de refuser des subventions publiques à des associations faisant du prosélytisme religieux ou dont le comportement porte atteinte à l'ordre public, il suffit d'appliquer les lois existantes : la loi de 1905 qui interdit le financement des cultes donc des activités religieuses et la loi du 12 avril 2000 qui régit l'attribution de subventions publiques aux associations exerçant une mission d'intérêt général. Par ailleurs, le devoir de neutralité s'il s'impose aux agents de la fonction publique ne peut être exigé des usagers.

En contrepartie d'une subvention, le conseil départemental impose aux associations de se conformer à une sorte de « code de bonne conduite » et leur demande de promouvoir la laïcité et « les valeurs républicaines ». C'est vouloir exercer un contrôle a priori et s'immiscer dans le fonctionnement des associations. C'est une remise en cause de la loi de 1901 qui permet de s'organiser librement sans l'aval préalable de l'État ou de ses institutions.

M. David Ros qui préside le groupe d'opposition Rassemblement de la gauche et des écologistes, nous précise qu'ils ne sont que 10 élus sur les 42 membres du conseil départemental.

Il nous indique que s'il a approuvé cette charte ce n'est pas sans réserves. C'est un sujet délicat et on a vite fait d'être traités d'islamo-gauchistes. Plutôt que le système « délation-sanction », il vaudrait mieux aider plus les associations qui font œuvre utile. Par ailleurs, il ne faut pas être naïf, il existe des associations dont le comportement pose problème : des clubs de foot où on commence par la prière. Sans vouloir stigmatiser une religion, il y a quand même le danger d'embrigadement par les salafistes. Maintenant, je ne vois pas comment on peut exercer un contrôle sur le fonctionnement de toutes les associations existantes. Pour votre courrier resté sans réponse, j'interpellerai le Président du Conseil départemental.

Ces propos confirment l'analyse de la LP 91 :

l'objet de cette charte départementale est avant tout politique. Il s'agit de désigner les musulmans comme des auteurs de troubles potentiels, comme un danger pour la démocratie. Cela rejoint le projet de loi du gouvernement contre le séparatisme qui prétend, en contradiction avec la loi de 1905, organiser le culte musulman et, en contradiction avec la loi du 1^{er} juillet 1901, contrôler a priori le fonctionnement des associations. Pour la LP 91, c'est ce projet de loi et la charte du conseil départemental qui sont dangereux pour la démocratie et nos libertés. Nous en demandons le retrait

M. Ros nous a également indiqué que le conseil départemental allait mettre en place une commission de la laïcité chargée de veiller à l'application de la charte. Or la lecture du *Républicain* du 10 décembre nous apprend que :

« Ce lundi 7 décembre, les élus départementaux ont approuvé la création de la Commission des valeurs républicaines et de la laïcité. Cette commission est censée réunir 13 élus représentant l'ensemble des nuances politiques de l'assemblée départementale ainsi que des experts reconnus sur ces questions (...) Concrètement cette commission aura pour objectif de répondre aux demandes des Essoniens ayant constaté le non-respect de principes républicains par une association et également d'échanger sur les actions du Conseil départemental sur la question de la laïcité »

C'est un appel public à la délation ! On se croirait revenu au temps du régime de Vichy ! Des citoyens « bien intentionnés » ne vont pas manquer de signaler des dérives, imaginaires ou pas, d'associations qui leur déplaisent... M. Ros et les membres de son groupe vont-ils cautionner cela en participant à cette commission ?

Concernant l'implantation du Centre culturel Teilhard de Chardin sur le Plateau de Saclay, nous avons demandé à M. Ros si des subventions publiques avaient été versées pour sa construction et à quelles conditions financières le terrain appartenant à l'État avaient été attribuées à ce Centre.

M. Ros ne dispose pas d'informations à ce sujet mais va se renseigner. Nous lui avons transmis le dossier.

Sur ce dossier, la LP 91 demandera également à rencontrer le maire de Gif sur Yvette puisque c'est sur cette commune que sera construit le Centre Teilhard de Chardin ainsi que le Préfet vu que le terrain appartient à l'État.

**« Charte des valeurs républicaines et de la laïcité » :
la LP 91 reçue au Conseil départemental de l'Essonne (CD 91)**

Lundi 18 janvier, une délégation de la LP 91 composée de Louis Couturier, Alain Veysset et Daniel Rousseau, a rencontré M. Alexandre Touzet, vice-président du CD 91, au sujet de la Charte adoptée le 3 février 2020.

En introduction, M. Touzet tient à nous faire part de son attachement aux valeurs de la République, différentes de ce qui est pratiqué dans les démocraties anglo-saxonnes. Il estime que la question de la radicalisation est un enjeu dans notre département. Un certain nombre de personnes impliquées dans les récents attentats en sont issus. Il y a de la contestation dans les collèges et les lycées, des pressions à la cantine pour faire le ramadan...

Nous lui faisons remarquer qu'il s'agit de problèmes de société. En quoi cela concerne-t-il les associations qui sollicitent des subventions au Département ? Avez-vous des exemples précis d'associations qui poseraient de graves problèmes de sécurité publique ?

M. Touzet reste dans le vague. Il n'y aurait pas d'associations « dans le rouge », seulement « dans l'orange clignotant » (?). Il évoque une association de foot proche d'Évry. Nous n'en saurons pas plus...

Contradictoirement aux motivations qu'il nous a exposées en préalable, M. Touzet estime que la Charte n'est absolument pas anti-musulmans. Selon lui, elle est un point d'appui pour les associations et leurs responsables confrontés à des problèmes. Le CD 91 propose des actions de formation sur la laïcité.

M. Touzet nous indique que, jusqu'à présent, aucune association n'a remis en cause la Charte du CD, ni n'a fait part de son intention de ne pas la signer.

Nous lui demandons qui sont « les référents associatifs valeurs républicaines et laïcité de territoire » que les associations peuvent alerter en cas de problèmes et comment ils sont choisis ?

M. Touzet semble surpris et dit ne plus se souvenir de l'existence de ces « référents ». (Cela figure pourtant noir sur blanc dans le point 3 de la Charte sur « les engagements des associations ».) Par contre, il nous confirme qu'une « Commission laïcité » composée de conseillers départementaux va être mise en place le 1er février.

En effet, dans la délibération adoptée le 3 février 2020, il est écrit qu'« Une commission est créée afin de faire vivre et garantir le respect de la Charte par les associations soutenues par le Conseil départemental. Cette commission pourra statuer sur le sujet sur saisine d'un citoyen ou d'une personne morale qui aurait détecté un manquement au respect des principes de la Charte. »

Bien que M. Touzet s'en défende, nous lui faisons remarquer qu'il s'agit d'un appel à la délation qui pourrait être saisi par des xénophobes anti-musulmans et créer des tensions incontrôlables...

M. Touzet nous indique également que le Conseil départemental n'a rien à voir avec les Chartes de la laïcité présentées au niveau local comme celle qui a été adoptée le 15 décembre par le Conseil municipal de Longjumeau. Il n'aurait pas été donné consigne aux communes de faire voter la Charte du CD.

En conclusion, nous rappelons à M. Touzet l'opposition de la LP 91 à cette Charte, qui n'a pas de valeur juridique. Il suffit d'appliquer la loi de 1905 qui garantit la liberté de conscience et stipule qu'il est interdit de subventionner les cultes donc toute association qui ferait du prosélytisme.

S'il s'agit de faire respecter la laïcité, alors il faut que le Conseil départemental arrête de donner de l'argent public aux collèges privés catholiques sous contrat dont certains rendent les cours de religion obligatoires !

Par ailleurs, en permettant au CD d'exercer un contrôle sur le fonctionnement des associations, cette Charte remet en cause la liberté d'association garantie par la loi de 1901.

NB : M. Touzet nous a remis le compte rendu analytique de la discussion sur cette Charte lors de la séance du 3 février 2020. L'un des intervenants y affirme qu'« une partie du monde associatif qu'il ne saurait mesurer, est noyautée par le communautarisme religieux » dont il nous fait comprendre, sans le nommer, qu'il est d'origine musulmane. Cela rejoint les motivations exposées par M. Touzet pour justifier l'adoption de cette Charte.

Quant au représentant de l'opposition, David Ros, il déclare que le Groupe RGE votera le rapport en précisant que « cette Charte est très bien mais qu'il faudra la faire vivre par la suite et suivre avec vigilance ses modalités d'application avec un travail au quotidien entre les services et les élus... ».

Pour le Président, M. Durovray, « l'enjeu de cette délibération est de ramener à la République des individus ou des institutions qui pourraient s'en écarter... »

Où le Conseil départemental de l'Essonne propage son idée de la « laïcité » par Françoise Rousseau

M. Alexandre TOUZET, vice-président du CD 91, dont il est question à la page 6 de ce journal poursuit à sa manière sa croisade sur la laïcité. À son initiative, sur ses conseils et sous son autorité, une exposition de 7 panneaux sur la laïcité a été réalisée. Exposition que le CD 91 a l'intention de faire circuler dans les collèges de l'Essonne dont il finance le fonctionnement.

Dans un article intitulé « La laïcité expliquée aux collégiens », Le Républicain de l'Essonne du 28 janvier nous informe que le collège d'Ollainville a été le premier à recevoir cette exposition. Il nous apprend également que M. TOUZET, accompagné de la conseillère départementale du canton, Dominique BOUGRAUD, et de Jean-Michel GIRAUDEAU, maire de la commune, « ont rencontré les élèves des classes de 4ème de l'établissement et ont pu échanger sur le thème de la laïcité, répondant aux questions des élèves. »

Depuis quand des hommes politiques s'octroient-ils le droit de se substituer aux professeurs d'éducation civique dont c'est le rôle d'éclairer les élèves sur cette question ?

Mrs BOUGRAUD et TOUZET expliquent : « *Le département a à cœur de promouvoir et de faire vivre la laïcité et les valeurs Républicaines qui permettent de favoriser le vivre-ensemble. Cette exposition, validée par l'Éducation nationale, est accessible aux 100 collèges publics de l'Essonne.* »

Deux remarques :

1/ Nous n'avons pu avoir accès au contenu de cette exposition, non visible sur le site du Département. Il ne serait pas étonnant qu'on y fasse la promotion de la Charte de la laïcité du CD 91...

2/ La validation de cette exposition par le Directeur académique n'est en rien une garantie d'objectivité vu que cette personne refuse de faire respecter la laïcité au lycée de Limours !

Longjumeau a aussi sa Charte de la laïcité !

Au Conseil municipal du 15 décembre, l'adoption d'une « Charte de la vie associative, des valeurs de la République et de la laïcité » était à l'ordre du jour. Le motif invoqué par le rapporteur : « *des associations reçoivent des moyens financiers et logistiques de la municipalité et en contrepartie, elles sont tenues à des obligations comme acteurs des valeurs républicaines et laïques. La signature de cette charte est un engagement réciproque de confiance.* »

Cette charte et ses motivations ressemblent à s'y méprendre à celles du Conseil départemental de l'Essonne dont Mme la Maire est proche. À Juvisy aussi, une charte de la laïcité devrait être présentée. Coïncidences ?

Répondant aux arguments de notre ami libre penseur, Alain VEYSSET, élu au Conseil municipal de

Longjumeau, le rapporteur ajoute que « *la municipalité a un devoir de contrôler l'utilisation de l'argent public* » !

Si ce n'est pas la mise sous tutelle des associations, qu'est-ce donc d'autre ?

Dans le même Conseil municipal, la municipalité a voté l'aide financière au fonctionnement de l'école privée sous contrat Sainte-Anne où sont dispensés des cours de catéchisme. Pour l'année scolaire 2019-2020, elle a versé 1 635 euros par élève scolarisé en maternelle avec un surcoût de 68 670 € environ pour 2020, **financement en application des lois anti-laïques (loi Debré, etc.) mais en violation de l'article 2 de la loi de 1905...**

La Charte longjumelloise a été votée par 33 voix (LR, LREM), contre 2 (nos amis laïques).

Lycée de Limours : la laïcité toujours bafouée !

Sur le site internet public du Lycée de Limours, la page consacrée à l'aumônerie n'a toujours pas été modifiée. Confortée par la réponse du Directeur académique de l'Essonne, la chef d'établissement s'obstine à violer la neutralité du service public (que doivent strictement respecter tous les fonctionnaires) en permettant à l'aumônier d'y faire du prosélytisme religieux (en clair : du racolage).

En matière de non-respect de la neutralité, le Directeur académique, Jérôme BOURNE-BRANCHU a de l'expérience. Lorsqu'il était en poste dans le Tarn, des messages de propagande du ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel BLANQUER, pour voter LREM aux élections européennes avaient été retweetés sur le site officiel de la direction aca-

démique de l'Éducation nationale.

Circonstance aggravante, il avait utilisé les outils de la DSDEN pour soutenir ouvertement la liste « Renaissance » (5 messages auxquels toute la hiérarchie a eu accès pendant 5 jours avant d'être supprimés)

Droit dans ses bottes, face à l'indignation des représentants syndicaux, le DASEN avait invoqué « un manque de prudence ou d'attention » !!! Le Préfet du Tarn, sollicité, n'avait pas voulu s'exprimer sur le sujet...

On comprend mieux pourquoi ce Directeur académique refuse de recevoir la Libre Pensée !

**Le 28 novembre 2020, la LP 91 a écrit à Mme Péresse.
Nous attendons toujours sa réponse...**

Madame la Présidente,

Nous avons été informés que le 18 novembre dernier, la Région Île de France a octroyé une subvention de 45 000 euros à la L.L.S., l'association « Laissez-les Servir ».

Nous y voyons un non-respect de la loi de 1905 dans la mesure où il est notoire que leurs activités « d'intérêt général » sont la couverture d'une entreprise de prosélytisme religieux et que cela suffit pour que nous demandions l'annulation de cette subvention.

En outre, nous nous interrogeons sur la conformité de celle-ci du point de vue de la « charte de la Laïcité » que la majorité régionale a fait adopter.

L'association « Laissez-les servir » avait-elle préalablement signé cette charte ?

Dans l'attente de votre réponse, recevez, Mme la Présidente, nos meilleures salutations laïques.

**Qu'est-ce que l'association « Laissez-les servir » ?
Une colo paramilitaire et ultra-catho grassement subventionnée...**

Le 18 novembre dernier, la région Île-de-France a voté une subvention de 45 000 euros à l'association Laissez-les servir, adepte du « recadrage patriotique », aux pratiques paramilitaires et aux rapports ambigus avec l'Église catholique traditionaliste.

Chants coloniaux et patrouilles en rangs

Le Temps béni des colonies, de Michel Sardou, pourrait être la bande originale du film sur les colonies de vacances de LLS. Dans ces camps d'été réservés aux jeunes des quartiers populaires, les costumes sont des treillis et les animations des travaux d'intérêt général, comme nettoyer des cimetières ou des portes d'église. En guise d'activités sportives et culturelles, on patrouille en rangs dans le village en s'égosillant sur l'hymne de l'armée coloniale, ou *le Chant des Africains*. Le temps fort de la colo consiste à se regrouper, lors d'une cérémonie du souvenir, autour du monument aux morts du village accueillant le camp. Même les punitions sont à thème : « *Je ne veux pas entendre wesh, sinon c'est dix pompes !* » prévenait le « capitaine » Nourouddine Abdoulhousen, fondateur et dirigeant de l'association, comme le relate *le Parisien*.

Les bootcamps d'un ancien para

Des jeunes de banlieue en uniforme arborant le drapeau français, chantant l'hymne de la Marine pour un soldat de ce corps d'armée, interprétant *La Marseillaise*, vendant des bleuets au profit des anciens de la 2^{em} DB, au garde-à-vous pendant les hymnes... Le symbole était fort, dimanche matin, au monument Leclerc. La veille, ces jeunes étaient venus nettoyer le site. Inlassablement, le capitaine Nourouddine Abdoulhousen poursuit son action Laissez-les servir et c'est avec une trentaine de jeunes qu'il est revenu, cette année, dans la commune qui l'accueille.

Il tenait à ce que ces jeunes soient présents à la cérémonie : « *C'est un besoin urgent de repenser le patriotisme et leur place, aujourd'hui, a encore plus de sens au nom du vivre ensemble. Ils iront à la messe avec beaucoup de fierté. Ce sont des jeunes qui pissaient sur le système. Mais je leur dis que ce n'est pas trop tard. Le paquebot est passé, mais il reste une pirogue, vous allez la prendre.* »

Travail, ordre, discipline, l'école de la deuxième chance du capitaine Abdoulhousen va jusqu'au bout de son action.



Commentaires de la LP 91 :

Laissez-les servir se plaint de ne pas être assez soutenue. Heureusement, Mme Péresse vient à son secours. Charte de la laïcité signée ou pas, les subventions tombent dans son escarcelle !

Le fonctionnement de cette association nous rappelle étrangement celui du SNU (service national universel) que le gouvernement voudrait imposer aux jeunes (prosélytisme religieux en moins)...

RETRAIT DE LA CHARTE DE Mme PÉCRESSE ! ABANDON DÉFINITIF DU SNU !

Ainsi va l'Essonne...

Scandale à Notre-Dame de Sion à Évry !

En première page du Républicain de l'Essonne du 4 février :

« **Des profs harcelées à Notre-Dame de Sion.** L'établissement congréganiste Notre-Dame de Sion à Évry-Courcouronnes est secoué par des accusations d'harcèlement et d'agression sexuelle de deux jeunes femmes professeurs par un supérieur hiérarchique. Un mouvement de grève a suivi ces révélations ce mardi 2 février »

Le Républicain nous apprend qu'une enquête est en cours suite au dépôt de deux plaintes contre le directeur, l'une pour harcèlement moral, l'autre pour agression sexuelle. « *On le dit tactile, on m'avait prévenu avant mon entretien mais je tenais à enseigner là où j'ai moi-même enseigné* » précise la professeure : « *main sur l'épaule lors de l'entretien d'embauche et plus tard,*

d'autres gestes intolérables dont une main sur la cuisse avec les doigts en direction de l'entrejambe... »

Tout ça n'est pas très catholique !

Le journal indique que : « Ni le rectorat de l'Académie de Versailles, ni le diocèse d'Évry-Courcouronnes ne peuvent agir pour licencier le chef d'établissement. Le collège-lycée est géré par une tutelle de la congrégation de Notre-Dame de Sion. » (...) « La seule solution proposée aux deux jeunes femmes : changer d'établissement « par sécurité » après les vacances de Noël... »

Et ce seraient aux victimes de partir !

Le directeur indélicat choisit ses victimes : les deux professeurs agressées sont des maîtres auxiliaires, personnels précaires donc vulnérables. Sur les 110 professeurs de l'établissement, il n'y a que 60 titulaires !

Le collège privé catholique Notre-Dame de Sion est un établissement sous contrat financé par les deniers publics grâce à la loi Debré. Constitué en association loi 1901, il a perçu du Département 396 651 € de forfait externat « parts personnel et matériel » rien que pour la période du 1/1/2018 au 26/10/2018. Ce même Département qui demande aux associations de signer sa « Charte des valeurs républicaines et de la laïcité » pour pouvoir toucher des subventions...

Au fait, M. Touzet, le directeur de Notre-Dame de Sion avait-il signé votre Charte ?

L'école Notre-Dame de Sion et la culture biblique (présentation sur leur site internet)

« L'histoire des religieuses de Notre-Dame de Sion leur a montré qu'il était possible de lire la Bible avec des jeunes, croyants ou non, et ce, quelle que soit leur religion. Cette expérience leur a prouvé combien cela suscitait, en chacun, des interrogations fondamentales sur l'homme. **L'établissement propose ainsi un cours de « Culture Biblique » sur cinq ans à raison d'une heure hebdomadaire obligatoire.**

En communion avec l'Église : Notre-Dame de Sion fête sa naissance, son histoire et son présent le **20 janvier**. Cette année mise sous le thème du semeur sera l'occasion de poursuivre l'action remarquable de cette congrégation fondée par les **frères Ratisbonne** à travers l'exemple de sœur Emmanuelle. »

Qui sont les frères Ratisbonne dont se réclame cette institution ?

Le Père **Théodore Ratisbonne** (1802-1884) est un prêtre français d'origine juive converti au catholicisme. Prédicateur et écrivain distingué, il est le directeur de l'archiconfrérie des Mères chrétiennes et fonde en 1843 la Congrégation de Notre-Dame de Sion avec l'aide de son frère cadet, Alphonse Ratisbonne. Grand prosélyte, il est aussi le directeur spirituel du Père Hermann Cohen.

Dès l'année suivante, il fonde la Congrégation de Notre-Dame de Sion en action de grâce pour la conversion de son frère et en est nommé le supérieur général. Des maisons s'ouvrent alors pour l'éducation chrétienne des garçons et des filles juifs. Le pape Pie IX donne à Théodore Ratisbonne de nombreuses marques de son

affection, et Léon XIII le nomme protonotaire apostolique.

Avec cette congrégation, Théodore Ratisbonne puis son frère Alphonse mènent campagne incessante pour convertir les israélites. En 1845, **un scandale éclate quand le docteur Lazare Terquem est converti de force sur son lit de mort par l'abbé Théodore Ratisbonne**, en présence de sa femme et de sa belle-famille (les époux Daniel) qui abjurent en 1847. Cette affaire interpelle les membres du Consistoire et l'avocat Adolphe Crémieux qui proteste contre cette prétendue conversion au catholicisme auprès des autorités, sans obtenir gain de cause. Olry Terquem précise que son frère Lazare « [...] était non seulement israélite, mais encore anti-catholique au suprême degré », et condamne avec énergie le comportement du père Théodore Ratisbonne qui, « [...] travaillé d'une maladie qu'on peut appeler la *baptisalgie*, serait prêt à arroser d'eau lustrale tout un cimetière d'Israélites ».

D'autres affaires d'enlèvements d'enfants ou de baptêmes forcés comme les affaires Sarah Linnerviel en 1860 ou Bluth-Mallet en 1861 impliquent Théodore Ratisbonne ou la Congrégation Notre-Dame de Sion. Pensant se disculper, **il participe de l'antijudaïsme** en écrivant le 11 mars 1861 aux sœurs de Sion : « Je crois devoir éclairer le Gouvernement sur les manœuvres des Juifs et des impies... ».(Source : Wikipédia)

Et le collège Notre-Dame de Sion a comme référence les frères Ratisbonne ! Tout un programme...

Le nouveau « Primat des Gaules » à Lyon : l'alliance du sabre et du goupillon à lui tout seul !



Après sa nomination par le Pape François, Monseigneur Olivier de GERMAY a été installé Archevêque de Lyon lors d'une grande messe le 20 décembre 2020 à la cathédrale Saint-Jean.

Il devient le nouveau Primat des Gaules et succède au Cardinal BARBARIN obligé de démissionner suite aux affaires d'agressions sexuelles perpétrées dans son diocèse qu'il avait soigneusement omis de signaler à la police malgré la loi (pour BARBARIN, seule la justice de Dieu compte !)

Mais qui est ce nouvel Archevêque de Lyon ?

Né au sein d'une famille militaire et catholique (papa est général), il a fait ses études dans des hautes écoles militaires : le Prytanée, Saint-Cyr... Devenu officier, il participe aux opérations militaires dans la région du Sahel, au Tchad, en Centrafrique puis en Irak lors de la 1ère guerre du Golfe.

Soudainement, il a eu la Révélation ! En 1991, il intègre le séminaire et gravit rapidement les échelons de la hiérarchie catholique. Nommé Évêque de Corse en 2014, premier fait d'armes, il renouvelle le vœu de consacrer l'Île au « Cœur Immaculé de Marie » et décrète que le 8 septembre (Nativité de Notre-Dame) est un jour de fête

La Direction académique de Corse (aussi laïque que celle de l'Essonne) entérine et déclare que la fête votive du 8 septembre peut être chômée ! Les enfants des écoles sont donc autorisés à participer ce jour-là

aux cérémonies et processions en tout genre, de même que toute la population.

Après cet exploit (attribution d'un nouveau jour de congé aux écoliers pour motif religieux avec la bénédiction de l'Éducation nationale), Monseigneur Olivier de GERMAY, arrivé à Lyon, se fixe comme but de remettre de l'ordre dans le diocèse ! Membre également de la Commission catéchèse de la Conférence des évêques de France, il participe au groupe de travail sur la bioéthique, réputé pour son opposition au droit de mourir dans la dignité.

Ainsi, ce nouveau Primat des Gaules, alliance parfaite du sabre et du goupillon, s'installe durablement comme le gardien fidèle de la « morale chrétienne ».

NB : Le Primat des Gaules est appelé ainsi parce qu'il est l'évêque le plus important du pays (le diocèse de Lyon, le plus ancien, a été créé au IIème siècle).

NB bis : La fête du 8 septembre et ses cérémonies ont été bien accueillies par les nationalistes corses car pour eux, il s'agirait d'une forme de reconnaissance de l'identité corse (en plus d'avoir la possibilité de bénéficier d'un jour de congé supplémentaire, ce que tout travailleur, corse ou non, apprécie à juste raison !)

Françoise Rousseau



Mobilisation contre la loi « Sécurité globale » Le 30 janvier 2021, partout en France : fêtes et rassemblements pour les libertés

Samedi 30 janvier la **Coordination nationale #StopLoiSécuritéGlobale** a appelé à des rassemblements pour les libertés dans toute la France, contre la loi « *Sécurité globale* », le fichage et les violences policières.

Pari réussi contre vents, pluies et marées : 60 marches et rassemblements ont été dénombrés. A Paris, ils et elles étaient plusieurs milliers à danser et proclamer leurs libertés, place de la République. À Lyon, Nantes, Montpellier, Toulouse, Lille, Marseille, Clermont-Ferrand, Toulon, Saint-Malo, Caen, Nyons, Aubenas, Vienne, Annecy, Annonay...

Ce sont au total plusieurs dizaines de milliers de manifestants qui se sont mobilisés dans le calme et sans violences.

La Libre Pensée était présente dans les manifestations avec ses drapeaux (ci-dessous à Paris)



Le combat continue pour la réhabilitation collective des 639 Fusillés pour l'exemple

Le 6 avril 2019 a eu lieu l'inauguration du Monument en Hommage aux Fusillés pour l'exemple à Chauny dans l'Aisne, sur la ligne de Front. Cette date avait été choisie, car elle était celle du 100ème anniversaire de la grande manifestation du 6 avril 1919 où 300 000 personnes manifestèrent à l'appel de la *Vieille CGT* pour protester contre l'acquittement scandaleux de l'assassin de **Jean Jaurès**, première victime de la guerre de 1914-1918.

Venus de toute la France et même de Belgique, près d'un millier de personnes ont assisté aux deux cérémonies du matin et de l'après-midi. De nombreux Élus, dont des Députés, y ont participé. Plus de 300 personnes ont participé aux banquets du midi, où il fut lu un discours international du Président de la Libre Pensée **Jean-Sébastien Pierre**.

Nicole Aurigny, organisatrice inlassable et infaillible de cet hommage dira dans son discours d'ouverture :

« En 2014, quand la Libre Pensée a pris la décision d'ériger un monument en hommage aux Fusillés pour l'exemple, nous ne connaissions pas de sculpteur, nous ne connaissions pas de commune susceptible d'accueillir le monument, nous n'avions pas le premier euro. Mais nous avons osé, car nous connaissions l'attachement des citoyens à la cause des Fusillés pour l'exemple : personne ne peut accepter l'injustice criante dont ils ont été victimes. Aujourd'hui, nous, citoyens de la République, nous réhabilitons solennellement et moralement tous les Fusillés pour l'exemple. Ce monument, qui inscrit dans la pierre leur drame, va rester, pour nous tous,

un appel à lutter jusqu'à leur réhabilitation officielle. »

Et maintenant, la bataille pour la réhabilitation collective des 639 Fusillés pour l'exemple continue ! Nous demandons à toutes les Fédérations départementales de la Libre Pensée, dans l'union avec tous ceux qui le voudront, de voir tous les députés de leur département, sans aucune exception, pour leur demander de se prononcer pour la réhabilitation collective des Fusillés en déposant une proposition de loi pour cela et de tout faire pour qu'elle soit soumise au vote de l'Assemblée nationale.

Nous dresserons le tableau exact de ceux qui prendront position ou pas. Et nous saurons nous rappeler au bon souvenir de tous lors des prochaines échéances électorales. Puisque l'Exécutif s'est déshonoré publiquement, nous nous adressons au Législatif qui est censé représenter la volonté du peuple. Nous verrons donc ce qu'il en est réellement. Il y a les mots et il y aura les faits.

Nous ne céderons pas sur cette exigence, car ce que nous voulons en obtenant la réhabilitation collective, c'est la reconnaissance du droit de dire NON à la mort, NON à la guerre, NON à la barbarie militariste.

En rendant justice aux morts du passé, nous voulons sauver les vivants d'aujourd'hui et de demain. Ce monument inauguré aujourd'hui sera le vivant témoignage de notre combat, il sera un outil pour avancer vers notre objectif. **Plus jamais la guerre ni la barbarie ! Le monument de Chauny est un cri de révolte et un cri d'espoir : Réhabilitation !**



Frédéric Thibault et Étienne Rétout, les sculpteurs du monument

« En finir avec les idées fausses sur la laïcité » par Nicolas Cadène

Il n'est de vraie pédagogie que dans la répétition, dit-on. Cet ouvrage de **Nicolas Cadène**, préfacé par **Jean-Louis Bianco**, tous deux responsables de **l'Observatoire de la laïcité**, devrait être lu, relu et surtout médité par tous les contempteurs de l'Observatoire.

Celui-ci est un organisme paragouvernemental, sous la responsabilité du **Premier Ministre**, chargé de dire le droit et non de le faire. Quand un problème se pose, les autorités (ou même des associations ou des particuliers, ce qui montre sa grande ouverture) lui demandent quel est l'état du droit en la matière et il répond. Il peut parfois faire des suggestions, **mais en aucun cas, il ne fait le droit.**

Cet ouvrage, parrainé par la **Ligue des Droits de l'Homme**, la **Ligue de l'Enseignement** et **Solidarité laïque**, répond très pédagogiquement et didactiquement à 95 fausses affirmations concernant la laïcité. C'est extrêmement bien fait et très clair et compréhensible immédiatement. On peut féliciter l'auteur pour ce travail de clarté. Nous avons indéniablement une pensée commune avec l'auteur sur l'ensemble de ces questions.

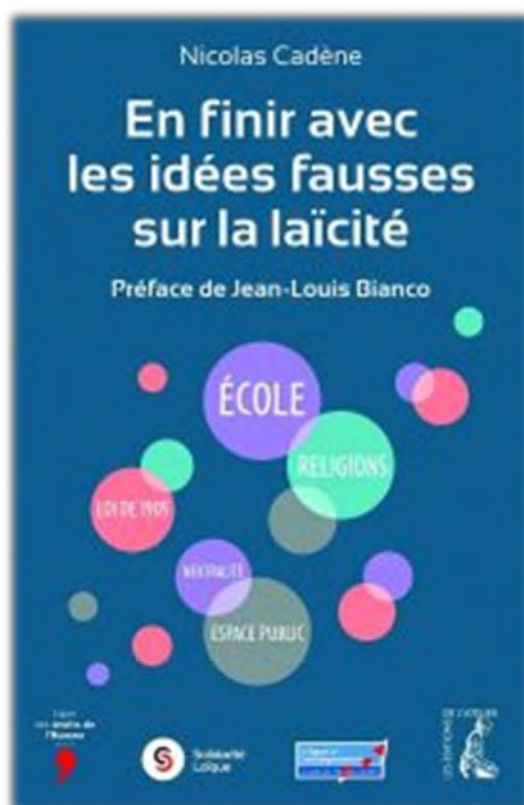
Pour prendre un exemple, cet ouvrage met les choses au point. Il y a en France (avec l'Outre-Mer) 2 600 lieux de culte musulmans, 42 258 églises et chapelles catholiques, 4 720 temples protestants. Pour comparer, indiquons que l'estimation est de quatre millions de musulmans pour deux millions de protestants. Et pourtant, il y a plus de deux fois plus de temples protestants que de mosquées. Et que de dire des églises catholiques !

Dans cet ouvrage, il est indiqué très clairement à qui s'applique la laïcité et comment : pour le **Conseil d'État** : « *la laïcité s'impose directement aux institutions publiques, ce qui justifie une obligation de neutralité pour les agents publics dans l'exercice de leurs missions. En revanche, elle ne peut s'imposer directement à la société ou aux individus qu'en raison des exigences propres à certains services publics* ». En dehors de cela, dans la sphère privée, la laïcité ne s'impose pas.

(extraits de la présentation faite par Christian EYSCHEN, président de la FNLP)

En finir avec les idées fausses sur la laïcité par **Nicolas Cadène**,
Préface de **Jean-Louis Bianco** – Les Éditions de l'Atelier -170 pages – 10 €

On peut le commander à la LP 91 (s'adresser à Françoise Rousseau)



La page trésorerie

Pour adhérer à la LP 91 (montants votés lors du dernier Congrès)

- Adhésion à la FNLP et à la LP 91 (y compris abonnement à *La Raison 91*) : 72 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* : 72 € + 13 € = 85 €
- Adhésion + abonnement à *L'Idée Libre* : 72 € + 15 € = 87 €
- Adhésion + abonnement à *La Raison* et à *L'Idée Libre* : 72 € + 13 € + 15 € = 100 €

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

J'autorise la Fédération Nationale de la Libre Pensée à traiter informatiquement les données personnelles que je lui transmets

Fait leSignature

Vous avez la possibilité d'envoyer 2 ou 3 chèques en précisant les dates d'encaissement.

Chèque(s) à l'ordre de « LP 91 » à envoyer avec le bulletin d'adhésion à :

LP 91 chez Françoise ROUSSEAU, 3 place d'Allemagne 91300 MASSY

Adresse courriel de la LP 91 : librepensee91@gmail.com

En retour, vous recevrez un reçu fiscal pour l'adhésion.



Pour soutenir et recevoir seulement *La Raison 91* : 12 € minimum, chèque à l'ordre de « LP 91 »

NOM : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone :

Email :

Fait leSignature



Prochain rendez-vous de la LP 91 remis à plus tard...

N'ayant pu faire notre repas « tête de veau » le 30 janvier lors de notre Congrès, nous avons envisagé d'organiser un banquet républicain début avril avec un orateur.

Hélas, la municipalité de Marcoussis n'accorde plus de réservation de salle en application des mesures restrictives décidées par le gouvernement « pour combattre la pandémie »...

Le droit de réunion, comme celui de manifestation, fait partie des libertés essentielles remises en cause sous couvert de l'état d'urgence sanitaire prolongé sans cesse.

C'est pourquoi la Libre Pensée est partie prenante de toutes les mobilisations contre les lois et décrets liberticides qui nous sont opposés.

Ont participé à la réalisation de ce numéro : Louis Couturier, André Daudet, Maurice Gelbard, Christophe Ramage, Françoise et Daniel Rousseau, Alain Veysset.

Fédération nationale de la Libre Pensée

10/12, rue des Fossés Saint Jacques, 75005 PARIS 01 46 34 21 50 – site national : www.fnlp.fr

Pour recevoir la newsletter, s'inscrire à www.fnlp.fr